Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-SUBVCCAS-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 18 février 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, GUIBOREL Catherine, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEVIEUX Élise.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame DEVILLE Danielle

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **22**
. absent(s) et non représenté(s) : **3**

OBJET : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ATTRIBUÉE AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-SUBVCCAS-DE

Délibération N°2026/30 du Conseil Municipal du 3 mars 2026
Publiée le 12 mars 2026

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ATTRIBUÉE AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 200 000 euros notamment afin de poursuivre le développement des actions en faveur des séniors et notamment le financement des charges de personnel.

Les crédits afférents à la subvention d'équilibre du budget du CCAS de la commune sont prévus dans le cadre du Budget 2026 du budget principal de la commune.

Cette subvention fera l'objet de deux versements le cas échéant. Un premier versement suite au vote du budget primitif 2026 d'un montant fixe de 170 000 euros. Un second versement optionnel de 30 000 euros en fin d'année si aucun financement extérieur n'a été réalisé.

Afin de pouvoir procéder au mandatement de cette subvention, il convient de délibérer expressément sur le montant affecté à cet organisme.

Suite à la présentation du sujet en réunion privée du 10 février 2026,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

1°) D'OCTROYER, pour l'année 2026, au CCAS de Châteaubourg une subvention de 200 000 euros selon les modalités de versement présentées ci-dessus ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Madame Catherine LECLAIR et **Monsieur Jean-Paul CADIEU** se sont abstenus sur ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Danielle DEVILLE

Nombre d'élus présents ou représentés : 22	Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 2	Ne participe(nt) pas au vote : 0